

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 17 mai 2017**

Le dix-sept mai deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, M. DROUET Yves-Marie, Mme DUTÔT Patricia, M. LECONTE Alain, M. MABIRE Edouard, M. PACILLY Michel, M. TARDIF Philippe.

Etaient absents : M. LECHEVALIER Alain (a donné pouvoir à SONILHAC Michèle), Mme GAULTIER Marie-Hélène (donne procuration à CAILLOT Sylvie), M. FEUARDANT Guy.

Secrétaire de séance : Mme CHANU Laurence.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Informations du Maire :**

- =====
- Ecole des Chardons Bleus
 - Rapport Eau Seine Normandie sur prix et qualité de l'eau
 - CAC – Transfert des pouvoirs de police spéciale
 - CAC – Premier programme local de l'habitat
 - CAC – Infos
 - Assainissement – Branchement des Particuliers
 - PRL
 - GAEC Drouet

01 PRL Les Houquettes – Demande d'emprunt

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération n° 14/05.10.2016 se rapportant à la prorogation du prêt relais d'un montant de 200 000.00 € contracté auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel. Ce prêt devant être remboursé fin mai 2017, il convient de faire un nouvel emprunt de 200 000 € amortissable pour financer les travaux VRD du PRL Les Houquettes.

Le Conseil, après avoir étudié les différentes propositions reçues en Mairie, DECIDE de retenir, (12 voix pour et 1 abstention), la proposition de prêt de la Banque Postale pour un montant de 200 000 € sur 10 ans au taux de 1,30 % et pour un remboursement annuel.

02 Baux parcelles communales

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder à la reconduction des baux pour l'occupation des parcelles A 684, 687 et 688 (Les Mielles) d'une surface de 17 ha 50 a et de la parcelle B 113 (Les Mielles) d'une surface de 29ha 58 a, baux qui étaient consentis pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré, propose la reconduction de ces baux sur la base d'un loyer annuel suivant :

- Parcelles A 684, 687 et 688, loyer de 320.00 € / an,
- Parcelle B 113, loyer de 270 € / an.

Le Conseil autorise le Maire à signer avec le preneur, les baux à intervenir.

03 Questions diverses

- Repas des Aînés,
- Tableau bureau de vote élections législatives,
- Défibrillateur : formation à prévoir,
- Entretien des espaces verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.

Affichage : 11.05.2017 - Convocation 11.05.2017

Conseillers en exercice : 14 – Présents 11 – Votants 13.

Aux Moitiers d'Allonne, le 18 mai 2017
Le Maire, Michèle SONILHAC